

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 624****10 juin 2003****SOMMAIRE**

Abic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29941	Joliu S.A., Luxembourg . . . . .	29924
Air Diagnostics Technologies S.A., Luxembourg . .	29946	Kegworth S.A., Luxembourg . . . . .	29947
Broadstreet of Münsbach, S.à r.l., Münsbach . . . .	29927	Lorena S.A., Luxembourg . . . . .	29932
Broadstreet of Münsbach, S.à r.l., Münsbach . . . .	29930	Macmask Investments S.A., Luxembourg . . . . .	29948
C-Quadrat Pro Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	29942	Méditerranéenne de Yachting S.A., Luxembourg .	29943
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	29950	Multiflex S.A.H., Luxembourg . . . . .	29952
C.S.A.E. S.A., Luxembourg . . . . .	29950	Multiflex S.A.H., Luxembourg . . . . .	29906
Capital Investissements Europe S.A., Luxembourg	29949	Multiflex S.A.H., Luxembourg . . . . .	29906
Capital Target Europe S.A., Luxembourg . . . . .	29946	Multiflex S.A.H., Luxembourg . . . . .	29906
Cards International Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	29951	Multiflex S.A.H., Luxembourg . . . . .	29906
Citi Sicav, Luxembourg . . . . .	29931	Naturellement S.A., Bertrange . . . . .	29930
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg . . . . .	29947	Night Lounge Luxembourg S.A., Luxembourg . .	29910
Compagnie Florale Luxembourgeoise S.A., Luxem- bourg . . . . .	29936	Night Networks S.A., Bertrange . . . . .	29907
Daltinvest S.A., Luxembourg . . . . .	29949	(L')Orient Express S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	29916
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg . . . . .	29937	Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29943
Erdmann Trust S.A.H., Luxembourg . . . . .	29939	Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29944
Eri Bancaire Luxembourg S.A., Luxembourg . . . .	29935	Parvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	29939
Espace et Paysage S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	29913	Pascatelo S.A.H., Luxembourg . . . . .	29948
Espace et Paysage S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	29916	Patri Immo S.A., Luxembourg . . . . .	29945
Euro Développement S.A., Luxembourg . . . . .	29944	Performa Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	29936
Fevag S.A.H., Luxembourg . . . . .	29951	Pitcairns Finance S.A., Luxembourg . . . . .	29941
Findel Invest S.A. Holding, Strassen . . . . .	29933	Propriano Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29947
Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg . . . . .	29948	Quilmes Industrial S.A.H., Luxembourg . . . . .	29933
Gray d'Albion S.A., Luxembourg . . . . .	29907	Quilmes Industrial S.A.H., Luxembourg . . . . .	29935
Inapa Luxemburg S.A., Ehlerange . . . . .	29951	Quilvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	29934
Indican Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29939	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg	29951
International Racing Betting System S.A., Luxem- bourg . . . . .	29950	Ramb S.A., Luxembourg . . . . .	29930
International Real Estate Investors Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29924	Ramb S.A., Luxembourg . . . . .	29930
Investhold S.A.H., Strassen . . . . .	29931	Realpart S.A., Luxembourg . . . . .	29950
Invinter S.A.H., Luxembourg . . . . .	29938	S.J.M. Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	29941
Ivory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29942	Salix Investment S.A., Luxembourg . . . . .	29945
Japan Pacific Fund Advisory Company S.A., Luxem- bourg . . . . .	29944	Sciences and Technologies Venture Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29945
Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	29938	Seafin S.A., Luxembourg . . . . .	29937
Joliu S.A., Luxembourg . . . . .	29923	Sedac-Therapeutics Europe S.A., Luxembourg . .	29937
		Shubra Finance S.A., Luxembourg . . . . .	29931
		Société de Participations «Filunor» S.A., Luxem- bourg . . . . .	29942
		Société Immobilière et Financière Luxembour- geoise S.A., Strassen . . . . .	29936

Spaqui S.A., Luxembourg . . . . .	29925	Vakrally S.A.H., Luxembourg . . . . .	29932
Spaqui S.A., Luxembourg . . . . .	29927	Vibora S.A., Luxembourg . . . . .	29946
Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg . .	29952	Westam Longitude Fund, Sicav, Luxembourg . . .	29932
Technoland II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	29918	Wood Optic Diffusion S.A., Hosingen . . . . .	29933
Truth Tech Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29938	Xenos, Sicav, Luxembourg . . . . .	29934
Two Bags In One S.A., Strassen . . . . .	29948	Zondor S.A., Luxembourg . . . . .	29945
Ufilux S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	29949		

**MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour MULTIFLEX S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024716.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.405.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour MULTIFLEX S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024718.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour MULTIFLEX S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024719.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.405.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour MULTIFLEX S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024720.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**GRAY D'ALBION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 78.418.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 2003*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 mai 2003 que Monsieur José Jimenez démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur José Jimenez, Monsieur Manuel Bordignon demeurant à Mompach.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025199.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**NIGHT NETWORKS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 93.083.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- La société anonyme NIGHT INVEST S.A., en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

2.- La société anonyme EUROCOM NETWORKS S.A., inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 45.673, établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

Les deux comparants sont représentés par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 14 avril 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de NIGHT NETWORKS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet social l'exploitation directe ou indirecte, avec d'éventuels partenaires financiers, de restaurants, clubs, discothèques, lieux de divertissement, surfaces de commerce, ainsi que la détention et/ou l'exploitation de franchises commerciales.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou encore donner au profit de ces mêmes sociétés toutes garanties, cautionnements ou nantissements auprès d'un établissement de financement.

Elle pourra encore employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre ma-

nière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du jour de la constitution de la société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Le droit de transférer les actions ou des droits sur les actions de la société sera soumis aux restrictions et dispositions définies dans le cadre d'une convention entre associés.

Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la liquidation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Lors de chaque réunion, le conseil d'administration désigne à tour de rôle parmi ses administrateurs-délégués un président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil déléguera tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société nommera directement des administrateurs-délégués.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit les actions comme suit:

1.- NIGHT INVEST S.A., prénommée, cinq mille actions . . . . .	5.000
2.- EUROCOM NETWORKS S.A., prénommée, cinq mille actions . . . . .	5.000
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Mirco Bielli, né le 2 janvier 1959 à Sarrebruck (Allemagne), administrateur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 243, rue de la Montagne,
  - b) EUROCOM NETWORKS S.A., établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.673,
  - c) Monsieur Arthur Phong, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), employé privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La FIDUCIAIRE BEAUMANOIR, établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.618.
4. L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix (10) des statuts, l'assemblée décide de nommer deux administrateurs-délégués de la société, Monsieur Mirco Bielli, préqualifié, et la société EUROCOM NETWORKS S.A., lesquels sont habilités individuellement à engager la société sous leur signature isolément, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, vol. 17CS, fol. 46, case 4. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

E. Schlessler.

(019797.3/227/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

### **NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 93.084.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- La société anonyme INTERNATIONAL LOUNGE DEVELOPMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

2.- La société anonyme NIGHT NETWORKS S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

3.- Monsieur Franco Lefemine, indépendant, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer, les comparantes sub 1.- et 2.- représentées par Monsieur Daniel Prong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 14 avril 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet social l'exploitation directe ou indirecte, avec d'éventuels partenaires financiers, de restaurants, clubs, discothèques, lieux de divertissement, surfaces de commerce, ainsi que la détention et/ou l'exploitation de franchises commerciales, et en particulier l'exploitation d'une discothèque-restaurant à Luxembourg sous l'enseigne VIP ROOM.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou encore donner au profit de ces mêmes sociétés toutes garanties, cautionnements ou nantisements auprès d'un établissement de financement.

Elle pourra encore employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 125.500,-) représenté par une (1) action de catégorie A, une (1) action de catégorie B et cinq cents (500) actions de catégorie C, toutes d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la constitution de la société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Le droit de transférer les actions ou des droits sur les actions de la société sera soumis aux restrictions et dispositions définies dans le cadre d'une convention entre associés.

Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les actionnaires de catégorie A et B désigneront chacun deux administrateurs.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Lors de chaque réunion, le conseil d'administration désigne à tour de rôle parmi ses administrateurs délégués un président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité renforcée d'au moins trois voix.

**Art. 10.** Le conseil déléguera tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société nommera directement des administrateurs délégués.

La société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs, dont au moins un administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11 h45 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL LOUNGE DEVELOPMENT S.A., préqualifiée, cinq cents actions de catégorie C . . . . .	500
2.- NIGHT NETWORKS S.A., préqualifiée, une action de catégorie A . . . . .	1
3.- Monsieur Franco Lefemine, préqualifié, une action de catégorie B . . . . .	1
Total: cinq cent deux actions . . . . .	502

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 125.500,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, désignés par l'actionnaire de catégorie A:

- Monsieur Pierre Thomas, né le 17 mai 1966 à Metz (France), administrateur de société, demeurant à L-5884 Hesperange, Résidence Caliméra, 335, route de Thionville,

- NIGHT NETWORKS S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, désignés par l'actionnaire de catégorie B:

- Monsieur Franco Lefemine, né le 2 avril 1971 à Luxembourg, indépendant, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer,

- Monsieur Kader Chergui, né le 25 mai 1967 à Mondelange (France), indépendant, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledur.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE BEAUMANOIR, établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 52.618.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix (10) des statuts, l'assemblée décide de nommer deux administrateurs-délégués de la société, Monsieur Franco Lefemine, préqualifié, et Monsieur Pierre Thomas, préqualifié.

La co-signature de l'administrateur-délégué Monsieur Franco Lefemine reste obligatoire pour tout acte ou document de la société nécessitant la signature du titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, F. Lefemine, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, vol. 17CS, fol. 46, case 6. – Reçu 1.255 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

E. Schlessler.

(019799.3/227/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**ESPACE ET PAYSAGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. ESPACE ET PAYSAGE S.C.)**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue E. Mayrisch.

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Engel, architecte, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 20, rue Bourgrund.
- 2) Monsieur Marco Bidaine, architecte, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange.
- 3) Monsieur Albert Goedert, architecte, demeurant à L-8522 Beckerich, 10 Juck.
- 4) Monsieur Yves Noury, architecte, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre.

Lesquels comparants sub. 1) à 4) ont déclaré être les seuls associés de la société civile ESPACE ET PAYSAGE S.C. avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002 page 4346.

Ceci exposé, lesdits comparants réunis en assemblée générale ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Conversion du capital souscrit et libéré de cent mille ancien LUF (100.000,- ancien LUF), au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro.

2) Acceptation de la démission des gérants actuellement en place avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leur mandat.

3) Transformation de la société en une société anonyme commerciale avec effet au 31 mars 2003.

4) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-huit mille cinq cent vingt et un virgule zéro six Euro (28.521,06 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze Euro (2.478,94 EUR) à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions de valeur nominale cinquante Euro (50,- EUR), à libérer ladite augmentation de capital intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de vingt-huit mille cinq cent vingt et un virgule zéro six Euro (28.521,06 EUR), existant contre la société.

5) Adoption de nouveaux statuts pour réaliser les précédentes résolutions.

6) Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

7) Fixation du siège social.

II.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de cent mille Ancien LUF (100.000,- Ancien LUF) en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, savoir 40,3399,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze Euro (2.478,94 €) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euro (24,79 €).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en place et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en une société anonyme commerciale avec effet au 31 mars 2003.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit mille cinq cent vingt et un virgule zéro six Euro (28.521,06 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze Euro (2.478,94 EUR) à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620)

actions de valeur nominale cinquante Euro (50,- EUR), et à libérer ladite augmentation de capital intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de vingt-huit mille cinq cent vingt et un virgule zéro six Euro (28.521,06 EUR) existant contre la société.

#### *Souscription*

Les associés actuels ont déclaré souscrire les actions nouvelles de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société et de les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence d'un montant de vingt-huit mille cinq cent vingt et un virgule zéro six Euro (28.521,06 EUR) à prélever du compte de créances existant à charge de la société, et au profit des associés actuels, prénommés.

L'ensemble du patrimoine appartenant à la société civile ESPACE ET PAYSAGE, Société Civile au moment de la transformation ainsi que ladite créance, élément du passif, a fait l'objet d'un rapport établi par les réviseurs d'entreprises Carlo Reding et Tom Pfeiffer à Luxembourg, en date du 16 avril 2003, lequel conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, pour la transformation de la société civile ESPACE ET PAYSAGE S.C. en société anonyme et l'augmentation de capital consécutive, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspondent au moins aux 620 actions de valeur nominale € 50,- chacune à émettre en contrepartie des apports en nature.»

L'assemblée accepte le prédit rapport dont un exemplaire dûment paraphé ne varietur par l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les actions sont réparties de la manière suivante:

- Monsieur Nico Engel, prénommé . . . . .	155 actions
- Monsieur Marco Bidaine, prénommé . . . . .	155 actions
- Monsieur Albert Goedert, prénommé . . . . .	155 actions
- Monsieur Yves Noury, prénommé . . . . .	155 actions
- Total: six cent vingt actions . . . . .	620 actions

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts pour les mettre en concordance avec les précédentes résolutions.

L'assemblée des associés décide de transformer la société ESPACE ET PAYSAGE, Société Civile en société anonyme avec effet au 31 mars 2003 en continuation de la société, sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société ESPACE ET PAYSAGE, Société Civile.

Les associés, tous présents, décident à l'unanimité, des voix de transformer la société ESPACE ET PAYSAGE, Société Civile en société anonyme avec effet au 31 mars 2003, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés à raison d'une action de la société anonyme pour chaque cinquante Euro (50,- EUR) de capital de la société civile et chaque cinquante Euro (50,- EUR) d'apports à la société anonyme issue de la transformation, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour être en conformité, avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Les nouveaux statuts auront donc dorénavant la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESPACE ET PAYSAGE.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'étude, la planification et la réalisation de toutes missions d'urbanisme et de paysage, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut faire toutes les opérations mobilières, immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Titre II.- Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si tous les membres sont présents ou si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que tous ses membres ont été valablement convoqués par lettre recommandée au moins quatre (4) semaines à l'avance, comportant l'ordre du jour. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication électronique. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la, gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Sixième résolution*

1. L'assemblée décide de nommer quatre administrateurs Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Nico Engel, architecte, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 20, rue Bourgrund.
  - Monsieur Marco Bidaine, architecte, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange.
  - Monsieur Albert Goedert, architecte, demeurant à L- 8522 Beckerich, 10 Juck.
  - Monsieur Yves Noury, architecte, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre.
2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes Madame Théa Engel, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

#### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à neuf cent euro (900,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Engel, M. Bidaine, A. Goedert, Y. Noury, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2003, vol. 888, fol. 9, case 5. – Reçu 285,21 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003.

A. Biel.

(022078.3/203/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

---

**ESPACE ET PAYSAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue E. Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 93.260.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(022081.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

---

**L'ORIENT EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 86.517.

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Maucotel, commerçant, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

2.- Et Monsieur Bernard Maia, employé privé, demeurant à F-88140 Contrexéville, 92, rue Georges Fabry.

Actionnaires et propriétaires, Monsieur Philippe Maucotel, prénommé, de une action (1) de trente et un Euros (EUR 31,-) de nominal, et Monsieur Bernard Maia, prénommé, de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de trente et un Euros (EUR 31,-) de nominal chacune, de la société anonyme, établie à L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur, sous la dénomination de L'ORIENT EXPRESS S.A.,

au capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) intégralement souscrit et libéré et représenté par mille actions (1.000) de trente et un Euros (EUR 31,-) de nominal chacune,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923, du 18 juin 2002.

I.- Monsieur Philippe Maucotel, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Ramdane Kaci, indépendant, demeurant à Longwy/France, 6, rue d'Alsace, ici présent, ce acceptant, une action (1), lui appartenant dans la prédite société L'ORIENT EXPRESS S.A.

*Prix de cession:*

Le prix de cession a eu lieu moyennant la somme (FRF 325,-) de quarante-neuf Euros virgule cinquante-cinq cents (EUR 49,55), laquelle somme, le notaire instrumentant déclare et reconnaît au nom du cédant, l'avoir présentement reçue du cessionnaire, ce dont il donne quittance, titre et décharge pour solde, mais sans que ce dernier ne soit receveur-constitué, cette clause n'étant qu'un simple mode de paiement.

II.- Monsieur Bernard Maia, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Ramdane Kaci, prénommé, ici présent, ce acceptant, trois cent quatre-vingt dix-neuf actions (399) sur les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions (999) lui appartenant dans la prédite société L'ORIENT EXPRESS S.A.

*Prix de cession:*

Le prix de cession a eu lieu moyennant la somme (FRF 129.675,-) de dix-neuf mille sept cent soixante-huit Euros virgule quatre-vingt-deux cents (EUR 19.768,82), laquelle somme, le notaire instrumentant déclare et reconnaît au nom du cédant, l'avoir présentement reçue du cessionnaire, ce dont il donne quittance, titre et décharge pour solde, mais sans que ce dernier ne soit receveur-constitué, cette clause n'étant qu'un simple mode de paiement.

Le cessionnaire prénommé est propriétaire à compter de ce jour des quatre cents actions (400) cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Il est subrogé dans tous les droits et obligations des actions cédées.

Sur l'interpellation du notaire instrumentant, les cédants déclarent que la propriété des actions cédées résulte des statuts, qu'il n'y a pas eu de cession entre les actionnaires ni envers des tiers et qu'il n'a pas été créé de certificats au porteur d'actions concernant les actions leur appartenant respectivement.

Les cédants et le cessionnaire donnent décharge de responsabilité pleine et entière au notaire instrumentant en ce qui concerne ces cessions d'actions.

*Intervention:*

Aux présentes et à l'instant sont intervenus:

Messieurs Bernard Maia et Philippe Maucotel et Madame Fernande Maia, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur, agissant comme seuls administrateurs de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise à la suite de l'acte constitutif prédit, lesquels, après lecture du présent acte que leur en a donné le notaire instrumentant, ont déclaré être d'accord avec les prédites cessions d'actions, et dispenser les cédants et le cessionnaire de respecter la procédure de cession prévue à l'article 4 des statuts de la prédite société.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la prédite société anonyme, établie à L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur, sous la dénomination de L'ORIENT EXPRESS S.A.,

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Bernard Maia, prénommé, qui désigne comme secrétaire Monsieur Ramdane Kaci, prénommé.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Maucotel, prénommé.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Acceptation de la démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Réunion du conseil d'administration et nomination de l'administrateur-délégué.
- 4.- Et engagement de la société vis-à-vis des tiers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société accepte les démissions, à compter de ce jour:

a) de leurs fonction d'administrateurs de:  
 - Monsieur Philippe Maucotel, prénommé;  
 - Madame Fernande Maia, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

b) de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe Maucotel, prénommé;  
 et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Monsieur Philippe Maucotel, prénommé, précise qu'il n'existe aucune dette à la charge de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de nommer à compter de ce jour, comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six années:

- Monsieur Ramdane Kali, prénommé;
  - et Mademoiselle Anne-Marie Maia, employée privée, demeurant à Longwy 6, rue d'Alsace
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

#### *Composition du Conseil d'Administration*

De ce qui précède, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Bernard Maia, prénommé;
- Monsieur Ramdane Kaci, prénommé;
- et Mademoiselle Anne-Marie Maia, prénommée.

#### *Troisième résolution*

##### *Réunion du Conseil d'Administration*

Les administrateurs tous présents, décident de nommer comme administrateur-délégué, à compter de ce jour, pour une durée de six années, Mademoiselle Anne-Marie Maia, prénommée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis à vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de six cents Euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: P. Maucotel, B. Maia, R. Kaci, A. Maia, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2003, vol. 886, fol. 85, case 2. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2003.

A. Biel.

(022680.3/203/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

---

**TECHNOLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.455.

—  
STATUTES

In the year two thousand three, on the seventeenth of April.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TECHNOLAND II HOLDINGS S. à r. l., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, here represented by two directors Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting jointly.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company.

I.

**Art. 1. Form.**

There is hereby established a unipersonal limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended among others by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies (the «Company Law») as well as by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of one partner. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of transfer(s) of the shares of the Company, without this resulting into the liquidation of the Company.

**Art. 2. Name.**

The denomination of the Company is TECHNOLAND II, S.à r. l.

**Art. 3. Registered office.**

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to a resolution passed by the partners.

**Art. 4. Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has participations and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.**

The Company is established for an undetermined period.

**Art. 6. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.**

The incapacity, bankruptcy or insolvency of one of the partners do not put an end to the Company.

II.

**Art. 7. Subscribed capital, authorised capital.**

The subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each.

In addition to the subscribed capital, there exists an authorised capital which is set at thirty million euros (30,000,000.- EUR) divided into three hundred thousand (300,000) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The managers of the Company are authorised, for a five year period starting at the date of incorporation of the Company, to render effective such increase of the subscribed capital, in whole or in part, from time to time, for any author-

ised shares which have not yet been subscribed; the managers shall decide to issue shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares.

The managers are authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or they may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into subscribed capital and the attribution of fully paid shares to partners as dividends.

The managers are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the managers. The total amount of shares to be issued upon conversion into shares of any such bonds or instruments may not exceed the total number of shares the managers are authorized to issue pursuant to paragraph 2 of this article 7.

Each time the managers shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, article 7 of the present articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action. The managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

**Art. 8. Redemption of shares.**

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Company Law, redeem its own shares. Such redemption shall be subject to the following conditions:

- any redemption of shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves.
- the redeemed shares will be immediately cancelled and the subscribed capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

**Art. 9. Transfer of shares.**

Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three quarters of the subscribed capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Company Law.

**Art. 10. Rights and duties attached to the shares.**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of partners.

A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting of partners.

**III.**

**Art. 11. Managers and decisions of the managers.**

The Company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary for or useful to the accomplishment of the object of the Company, except those expressly reserved by the Company law to the general meeting of partners. Except if the Company is managed by only one manager, any two managers acting jointly validly represent the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by any two of the managers acting jointly, except if the Company is managed by only one manager.

**IV.**

**Art. 12. Powers of the partners.**

The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the Company Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting of partners or by written consultation at the instigation of the management. Subject to any more restrictive majority requirements set out by the Company Law, no decision is deemed validly taken unless it has been adopted by the partners representing more than fifty percent (50%) of the subscribed capital.

**V.**

**Art. 13. Financial year.**

The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year.

**Art. 14. Balance-sheet.**

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

**VI.****Art. 15. Dissolution, liquidation.**

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Company Law.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

**VII.****Art. 16. Applicable law.**

It is referred to the provisions of the Company Law for all matters not mentioned in the present statutes.

*Subscription and Payment*

The appearing party TECHNOLAND II HOLDINGS, S.à r.l. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five shares (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euros (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred euros (12.500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- euros.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2003.

*Extraordinary general meeting of partners*

The above named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting of partners.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The following persons are appointed as managers (gérants):

a) Mr Paul Van Baarle, employee, born in Rotterdam (The Netherlands) on September 15, 1958, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

b) Mr Patrick Van Denzen, employee, born in Gellen (The Netherlands) on February 28, 1971, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

c) Mr Robert-Jan Schol, director, born in Delft (The Netherlands) on August 1, 1959, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TECHNOLAND II HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par deux administrateurs, Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, agissant conjointement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**I.****Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, notamment par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (la «Loi concernant les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un seul associé. Elle peut cependant à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission des parts sociales de la Société, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Dénomination.**

La dénomination de la Société sera TECHNOLAND II, S.à r.l.

**Art. 3. Siège social.**

Le siège de la Société est établi en la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6. Incapacité, faillite, ou déconfiture d'un associé.**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**II.**

**Art. 7. Capital social.**

Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

En plus du capital souscrit, il existe un capital autorisé qui est fixé à trente millions d'euros (30.000.000,- EUR) divisé en trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les gérants de la Société sont autorisés pour une période de cinq ans à compter de la date de constitution de la Société à rendre effectif une telle augmentation du capital souscrit, en totalité ou en partie, de temps en temps, pour toutes les parts sociales autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; les gérants décideront d'émettre des parts sociales à libérer en espèces, par apport en nature, par transformation de créances ou par tout autre moyen, et accepteront les souscriptions pour ces parts sociales.

Les gérants sont autorisés à et chargés de déterminer les conditions qui s'appliquent à une souscription, ou peuvent décider de temps en temps d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle au moyen d'une conversion de profits nets de la Société en capital souscrit et d'une attribution de parts sociales entièrement libérées aux associés en tant que dividendes.

Les gérants sont également autorisés à émettre des obligations convertibles ou autres instruments similaires, ou des obligations avec des droits de souscription ou d'émettre des instruments financiers convertibles en parts sociales selon les conditions à fixer par les gérants. Le montant total des parts sociales à émettre au moment de la conversion en parts sociales de ces obligations ou instruments ne pourra pas excéder le nombre total des parts sociales que les gérants sont autorisés à émettre conformément au paragraphe 2 du présent article 7.

Toutes les fois que les gérants agiront pour rendre effectif l'augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 7 des Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette action; les gérants prendront ou autoriseront une quelconque personne à prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

**Art. 8. Rachat de parts sociales.**

La Société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi concernant les Sociétés, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la Société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la Société.

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9. Cession de parts sociales.**

Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi concernant les Sociétés.

**Art. 10. Droits et obligations attachées aux parts sociales.**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux documents financiers et aux décisions des assemblées générales des associés.

### III.

#### **Art. 11. Gérants.**

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la Loi concernant les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Sauf si la Société est gérée par un seul gérant, deux gérants agissant conjointement représentent valablement la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par les deux gérants agissant conjointement, sauf si la Société est gérée par un seul gérant.

### IV.

#### **Art. 12. Pouvoirs des associés.**

L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi concernant les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Sauf dispositions plus restrictives de la Loi concernant les Sociétés, aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

### V.

#### **Art. 13. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 14. Bilan.**

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### VI.

#### **Art. 15. Dissolution, liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi concernant les Sociétés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### VII.

#### **Art. 16. Loi applicable.**

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la Loi concernant les Sociétés.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante TECHNOLAND II HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part sociales par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- euros.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

L'associée prénommée représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des associés:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

b) Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, né à Gellen (Pays-Bas) le 28 février 1971, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

c) Monsieur Robert-Jan Schol, directeur, né à Delft (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> août 1959, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, P. Van Baarle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2003, vol. 466, fol. 76, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 mai 2003.

A. Lentz.

(024542.3/221/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

### **JOLIU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 46.191.

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOLIU S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 46.191,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 107 du 23 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1173 du 15 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Keichinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Karolyi, diplômé d'études supérieures spécialisées en fiscalité de l'entreprise, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital de quatre cent mille euros (400.000,- €) pour le porter de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- €) à un million neuf cent mille euros (1.900.000,- €) par versement en numéraire et émission de mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- €) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification afférente des statuts.

4) Divers

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille Euros (400.000,- €) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- €) à un million neuf cent mille Euros (1.900.000,- €), par la création et l'émission de mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- €) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'actionnaire minoritaire a renoncé expressément à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des mille six cents (1.600) actions nouvelles Monsieur Josep Oliu Creus, économiste, demeurant à E-08328 Alella/Barcelone, rue Riera Coma Clara, 1.

*Intervention - Souscription*

Est ensuite intervenu Monsieur Josep Oliu Creus, économiste, demeurant à E-08328 Alella/Barcelone, rue Riera Coma Clara, 1.

ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration donnée en date du 14 avril 2003, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

lequel a déclaré souscrire les mille six cents (1.600) actions nouvelles pour la valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- €) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de quatre cent mille Euros (400.000,- €), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3.- alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million neuf cent mille Euros (1.900.000,- €), représenté par sept mille six cents (7.600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- €) chacune, entièrement libérées.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 9.000,- Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: D. Kirsch, M. Keichinger, F. Karolyi, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, vol. 138S, fol. 84, case 12. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

J.-P. Hencks.

(024564.3/216/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**JOLIU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 46.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(024566.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 41.616.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 12. Mai 2003*

Gemäss Beschluss des Verwaltungsratsmitglieder vom 12. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025367.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

**SPAQUI S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 47.623.

In the year two thousand and three, on the seventh of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of SPAQUI S.A., R.C. B N° 47.623, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing at Clervaux, dated May 19, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 251 of September 22, 1994.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary, dated June 4, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 398 of October 15, 1994.

The meeting begins at eleven a.m., Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the one thousand five hundred and forty-four (1,544) shares without par value, whereof one thousand four hundred and forty-four (1,444) non voting shares, representing the total capital of four hundred sixty-three thousand and two hundred Pounds Sterling (£ 463,200.-), the one hundred (100) voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Reduction of the Company's share capital so as to bring it from its present amount of £ 463,200.- down to £ 30,000.- by cancellation of 1,444 shares numbered 101 to 1,544 held by the Company in treasury and by transfer of the corresponding amount of £ 433,200.- to a non-available reserve.

2. Increase of the Company's share capital so as to raise it from its present amount of £ 30,000.- to £ 463,200.- by incorporation of the amount of £ 433,200.- out of the non-available reserve without issue of new shares.

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The share capital of the Company is reduced, in accordance with the provisions of article 49-3. (1) b) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, by £ 433,200.- so as to bring it from its present amount of £ 463,200.- down to £ 30,000.- by cancellation of 1,444 shares numbered 101 to 1,544 held by the Company in treasury.

In accordance with the provisions of article 49-5. (1) b) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the amount of £ 433,200.- is transferred to a non-available reserve.

*Second resolution*

The share capital of the Company is increased by £ 433,200.- so as to raise it from its present amount of £ 30,000.- to £ 463,200.- by incorporation of the amount of £ 433,200.- out of the non-available reserve and without issue of new shares.

*Third resolution*

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

**«Art. 5. Capital**

5.1 The Company has an issued capital of four hundred sixty-three thousand and two hundred Pounds Sterling (£ 463,200.-), represented by one hundred (100) shares without par value.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven-fifteen a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SPAQUI S.A., R.C. B N° 47.623, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinand, notaire de résidence à Clervaux, en date du 19 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 251 du 22 septembre 1994.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 4 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 398 du 15 octobre 1994.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions sans désignation de valeur nominale, dont mille quatre cent quarante-quatre (1.444) actions sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante-trois mille deux cents Livres Sterling (£ 463.200,-), les cent (100) actions avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société pour le ramener de son montant actuel de £ 463.200,- à £ 30.000,- par annulation de 1.444 actions numérotées 101 à 1.544 détenues par la Société en trésorerie et par transfert du montant correspondant de £ 433.200,- à une réserve non disponible.

2. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de £ 30.000,- à £ 463.200,- par incorporation du montant de £ 433.200,- provenant de la réserve non disponible.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est réduit, en conformité avec les dispositions de l'article 49-3. (1) b) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à concurrence de £ 433.200,- pour le ramener de son montant actuel de £ 463.200,- à £ 30.000,- par annulation de 1.444 actions numérotées 101 à 1.544 détenues par la Société en trésorerie.

En conformité avec les dispositions de l'article 49-5. (1) b) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le montant de £ 433.200,- est transféré à une réserve non disponible.

*Deuxième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de £ 433.200,- pour le porter de son montant actuel de £ 30.000,- à £ 463.200,- par incorporation du montant de £ 433.200,- provenant de la réserve non disponible et sans émission d'actions nouvelles.

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent soixante-trois mille deux cents Livres Sterling (£ 463.200,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 138S, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003

A. Schwachtgen.

(025260.3/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

---

**SPAQUI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 47.623.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 525 du 7 mai 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(025261.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

---

**BROADSTREET OF MÜNSBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 90.780.

In the year two thousand and three, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO, a company existing and incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen, Switzerland,

here represented by Mr Fabien Hautier, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy established on...

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual associate of BROADSTREET OF MÜNSBACH, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 31, 2002, which is not yet published in the Mémorial C,

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Increase of the subscribed capital by EUR 473,876,000.- (four hundred seventy-three million eight hundred seventy-six thousand Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 473,888,500.- (four hundred seventy-three million eight hundred eighty-eight thousand five hundred Euros) by the creation of 18,955,040 (eighteen million nine hundred fifty-five thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares, which will be issued together with a total share premium of EUR 4,264,892,768.- (four billion two hundred sixty-four million eight hundred ninety-two thousand seven hundred sixty-eight Euros).

2.- Subscription and full payment of the 18,955,040 (eighteen million nine hundred fifty-five thousand forty) new shares and of the total share premium by a contribution in kind by BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen, Switzerland.

3.- Subsequent amendments of Article 6, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 473,888,500.- (four hundred and seventy-three million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred Euro), divided into 18,955,540 (eighteen million nine hundred fifty-five thousand five hundred forty) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

4.- Miscellaneous.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by four hundred and seventy-three million eight hundred and seventy-six thousand Euro (EUR 473,876,000.-), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to four hundred and seventy-three million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred Euro (EUR 473,888,500.-) by the creation of eighteen million nine hundred and fifty-five thousand forty (18,955,040) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the eighteen million nine hundred and fifty-five thousand forty (18,955,040) new shares, and to fully pay them up together with a total share premium of four billion two hundred and sixty-four million eight hundred and ninety-two thousand seven hundred and sixty-eight Euro (EUR 4,264,892,768.-), by a contribution in kind consisting of four (4) shares of GIGLIO ENTERPRISE-CONSULTADORA E PROJECTOS LDA, a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered office in Rua da Alfândega, 13, 3<sup>o</sup> floor, Sé Funchal, Madeira, representing one hundred percent (100 %) of its issued and outstanding share capital.

Such contribution in kind totalising four billion seven hundred and thirty-eight million seven hundred and sixty-eight thousand seven hundred and sixty-eight Euro (EUR 4,738,768,768.-) was subject to a report of ERNST & YOUNG ADVISORY SERVICES, S.à r.l., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, dated...

and the conclusion of which is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 18,955,040 shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 473,876,000.-), to be issued with a total issue premium of EUR 4,264,892,768.- amounting to a total consideration of EUR 4,738,768,768.»

This report, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Articles to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred and seventy-three million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred Euro (EUR 473,888,500.-), divided into eighteen million nine hundred and fifty-five thousand five hundred and forty (18,955,540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed by BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO, a company existing and incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen, Switzerland.»

*Declaration - Estimate of Costs*

The contribution in kind of the Shares consisting of 100 % of the shares of a company incorporated and having its registered office in the European Union, being made in accordance with Article 4-2 of the Law dated 29 December 1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und drei am vierten März.

Vor uns Notar Maître Henri Hellinckx mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Ist erschienen:

BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO, Gesellschaft nach dem Recht der Schweiz, mit Sitz in c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen; Schweiz, hier vertreten durch Herrn Fabien Hautier, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am...

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent erklärt und bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass er alleiniger Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BROADSTREET OF MÜNSBACH, S.à r.l., mit Sitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Dezember 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht,

- dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1.- Aufstockung des gezeichneten Kapitals um EUR 473.876.000,- (vierhundertdreiundsiebzig Millionen achthundertsechundsiebzigtausend Euro) um es von seinem jetzigen Stande von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 473.888.500,- (vierhundertdreiundsiebzig Millionen achthundertachtundachtzigtausendfünfhundert Euro) zu bringen, durch die Schaffung von 18.955.040 (achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausendvierzig) neuen Anteilen von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet sind als die bestehenden Anteile, und welche ausgegeben werden zusammen mit einem Emissionsaufgeld in Höhe von EUR 4.264.892.768,- (vier Milliarden zweihundertvierundsechzig Millionen achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertachtundsechzig Euro).

2.- Zeichnung und Einzahlung der 18.955.040 (achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausendvierzig) neuen Anteilen und des gesamten Emissionsaufgeldes durch BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO,

eine Gesellschaft nach dem Recht der Schweiz mit Sitz in c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen, Schweiz, durch Sacheinlage.

3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 473.888.500,- (vierhundertdreundsiebzig Millionen achthundertachtundachtzigtausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 18.955.540 (achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausend fünf-hundertvierzig) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), voll eingezahlt und gezeichnet.»

4.- Verschiedenes.

- Dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das gezeichnete Kapital um vierhundertdreundsiebzig Millionen achthundertsechundsiebzigttausend Euro (EUR 473.876.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stande von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf vierhundertdreundsiebzig Millionen achthundertachtundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 473.888.500,-) zu bringen, durch die Schaffung von achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausendvierzig (18.955.040) neuen Anteilen von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet sind als die bestehenden Anteilen.

*Zweiter Beschluss*

Die Erschienene erklärt die achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausendvierzig (18.955.040) neuen Anteile zu zeichnen und völlig einzuzahlen zusammen mit einem Emissionsaufgeld in Höhe von vier Milliarden zweihundertvierundsechzig Millionen achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertachtundsechzig Euro (EUR 4.264.892.768,-) durch die Sacheinlage bestehend aus vier (4) Anteilen der Gesellschaft unter portugiesischem Recht GIGLIO ENTERPRISE-CONSULTADORA E PROJECTOS LDA, mit Sitz in Rua da Alfândega, 13, 3° floor, Sé Funchal, Madeira, machend einhundert Prozent (100 %) seines gezeichneten und sich im Umlauf befindenden Kapitals.

Der Bestand dieser Sacheinlage machend zusammen vier Milliarden siebenhundertachtunddreissig Millionen siebenhundertachtundsechzigtausendsiebenhundertachtundsechzig Euro (EUR 4.738.768.768,-) geht hervor aus einem Bericht ausgestellt durch ERNST & YOUNG ADVISORY SERVICES, S.à r.l., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, und datiert vom...

mit folgender Schlussfolgerung:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 18,955,040 shares of nominal value EUR 25,- each (total EUR 473.876.000,-), to be issued with a total issue premium of EUR 4,264,892,768.- amounting to a total consideration of EUR 4.738.768.768,-»

Dieser Bericht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierhundertdreundsiebzig Millionen achthundertachtundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 473.888.500,-), eingeteilt in achtzehn Millionen neunhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertvierzig (18.955.540) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), voll eingezahlt und gezeichnet durch BROADSTREET CONTINENTAL HOLDINGS LTD LIAB CO, Gesellschaft nach dem Recht der Schweiz, mit Sitz in c/o PEYER ALDER KEISER, Rechtsanwälte, Pestalozzistrasse 2, 8200 Schaffhausen, Schweiz.»

*Bescheinigung - Kosten*

Da sich die Sacheinlage auf einhundert Prozent (100 %) der Anteile einer Gesellschaft gegründet und mit Sitz in einem Land, welches Mitglied ist der Europäischen Union, beantragt die Gesellschaft die Gebührenfreiheit gemäss den Bestimmungen von Artikel 4-2 des abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971.

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf sechstausend zweihundert Euro geschätzt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Münsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschiene, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Signé: F. Hautier - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 mars 2003, vol. 423, fol. 100, case 8. – Reçu 12 Euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 30. April 2003.

H. Hellinckx

(019975.3/242/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**BROADSTREET OF MUNSBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 90.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2003.

H. Hellinckx.

(019977.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**RAMB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.816.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(024924.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

---

**RAMB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.816.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui  
s'est tenue extraordinairement le 8 mai 2003 à 16.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. pour une nouvelle durée de un an, celle-ci viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2003.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de HRT REVISIONS, S.à r.l., Luxembourg, Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle durée de un an, son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024936.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

---

**NATURELLEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.507.

EXTRAIT

Sur demande du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 6 avril 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Révocation de Monsieur Jacques Farenc, demeurant à F-34200 Sète, rue du Languedoc, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;

2) Nomination de Monsieur Pierre Farenc, demeurant à F-34200 Sète, rue du Languedoc, au poste d'administrateur;

3) Monsieur Pierre Farenc prédit est également nommé en qualité d'administrateur-délégué de la société. Il se voit attribuer un droit de signature exclusive ou de cosignature obligatoire avec un autre administrateur, pour engager la société.

Pour extrait conforme

P. Farenc

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025344.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

---

**CITI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.118.

—  
**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

Portefeuille	Action de Distribution (montant par action)
COUPON 5 / CITI SICAV - CITISELECT CONSERVATIVE PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,11 EUR
CITI SICAV - CITISELECT CONSERVATIVE PORTFOLIO CLASS A . . . . .	1,67 USD
CITI SICAV - CITISELECT CONSERVATIVE PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,36 GBP
COUPON 5 / CITI SICAV - CITISELECT BALANCED PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,05 EUR
CITI SICAV - CITISELECT BALANCED PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,75 USD
CITI SICAV - CITISELECT BALANCED PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,20 GBP
CITI SICAV - CITISELECT GROWTH PORTFOLIO CLASS A . . . . .	0,08 GBP
CITI SICAV - CITIEUROLAND CASH FUND EURO CLASS A . . . . .	2,85 EUR
CITI SICAV - CITIBOND EUROLAND FUND EURO CLASS A . . . . .	3,54 EUR
CITI SICAV - CITIBOND EUROLAND FUND EURO CLASS C . . . . .	3,06 EUR
CITI SICAV - CITIEQUITY EUROLAND FUND EURO CLASS A . . . . .	0,56 EUR

La record date sera le 10 juin 2003.

L'ex-date sera le 11 juin 2003.

A partir du 13 juin 2003, un dividende sera payé à tous les détenteurs d'actions au porteur sur remise du coupon correspondant dans les bureaux de CITIBANK BELGIUM S.A., 263g, boulevard Général Jacques, 1050 Bruxelles, ainsi que dans les agences CITIBANK en Belgique, CITIBANK BELGIUM S.A. assurant le service financier de la SICAV en Belgique.

Les actionnaires nominatifs recevront le paiement de leur dividende par chèque ou virement sur leur compte, payable le 13 juin 2003.

Ces dividendes sont soumis au précompte mobilier en Belgique.

(03076/755/29)

*Le Conseil d'Administration.*

**SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 48.674.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2003 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (03073/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le jeudi 10 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 3 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03228/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VAKRALY S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le 26 juin 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

I (03074/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LORENA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 39, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 51.773.

Les Actionnaires de la Société LORENA, Société Anonyme, sont convoqués en  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
pour le mercredi 25 juin 2003 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002/2003;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2003;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

I (03075/534/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**WESTAM LONGITUDE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.648.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

(the «Meeting») of Shareholders of WESTAM LONGITUDE FUND will be held at the registered office, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, on Friday 4th, July 2003 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting year ended March 31, 2003.
2. Approval of the Annual Accounts for the accounting year ended March 31, 2003.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended March 31, 2003.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the Registered Office of the Company where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting one day before this latter.

I (03194/755/27)

*By order of the Board of Directors.*

**FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 10 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 2 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03229/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.  
R. C. Diekirch B 3.318.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 24 juin 2003 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Renouvellement des mandats des administrateurs;
- Autorisation au Conseil d'administration de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués;
- Modification de l'article 13 des statuts (pouvoirs de signature);
- Conversion du capital en Euro et augmentation du capital;
- Divers.

I (03252/667/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**QUILMES INDUSTRIAL, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 32.501.

The Shareholders of Class A shares and class B shares (ADR's) are herewith convened to attend as of Friday, June 27, 2003 at 10.00 a.m. at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG the

ORDINARY GENERAL MEETING

for the purpose of considering and voting up the following matters:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditors and approval of the accounts.
2. Report of the Independent Auditors on the financial year 2002 and approval of the consolidated accounts.
3. Remuneration of the Board of Directors.
4. Appropriation of results.
5. Discharge to the Directors and the Statutory Auditors.
6. Acquisition of own shares.
7. Election to the Board of Directors and determination of the duration of their mandates.
8. Appointment of Statutory Auditors.  
Appointment of Independent Auditors for the consolidated financial statements.
9. Vote on any other business proposed by the Board of Directors.

The resolutions on the agenda of the Ordinary General Meeting do not require a special quorum and will be adopted if they are voted upon by the simple majority of the Shareholders.

The documents relating to this General Meeting of Shareholders shall be obtained at the Registered Office of the Company or at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

In order to attend this meeting, the Shareholders of Class A shares and Class B shares (ADR's) shall deposit their shares with banks, financial institutions, clearing house(s) in Luxembourg or abroad or at the Registered Office of the Company before June 24. The attendance list will be closed at that date.

Proxies must be received by that date at the latest.

The notice for this meeting is given in accordance with Article 18 of the Articles of Incorporation.

I (03276/1628/30)

*The Board of Directors.*

---

**XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.698.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 27 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (03267/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**QUILVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 6.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires pour le vendredi 27 juin 2003 à 11.00 à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes.
2. Rapport des Réviseurs Indépendants sur l'exercice 2002 et approbation des comptes consolidés.
3. Rémunération du Conseil d'Administration.
4. Affectation du bénéfice.
5. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
6. Rachat d'actions propres.
7. Nomination d'un Administrateur.
8. Nomination de Commissaire aux Comptes.  
Nomination de Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés du Groupe.
9. Vote sur toute autre proposition du Conseil d'Administration.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.  
à l'issue de celle-ci, en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration conformément aux articles 32-3(5) et 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales.
2. Augmentation du capital pour le porter de \$34.765.000 à \$36.904.385 par l'émission, sans droit de préférence aux actionnaires existants, de 320.000 actions au prix de \$75 à libérer en espèces pour un montant total de \$24.000.000 et autorisation au conseil d'administration de constater la réalisation et d'acter la mise à jour des statuts.
3. Emission, sans droit de préférence aux actionnaires existants, de 160.000 obligations convertibles (2003-2008) au prix nominal de \$100, convertibles à raison d'une obligation pour 1.1 actions.
4. Souscription des actions et des obligations convertibles.
5. Extension de la durée de l'autorisation d'augmentation du capital par le conseil d'administration pour une nouvelle durée de cinq ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement si la moitié au moins du capital est représentée et si les résolutions obtiennent au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

La documentation pour ces assemblées d'actionnaires pourra être obtenue, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, BANQUE PRIVÉE QUILVEST, 243, boulevard Saint-Germain, Paris 7<sup>e</sup>, soit auprès de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour pouvoir assister à l'une ou l'autre de ces réunions, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres auprès des banques et établissements financiers au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'au siège social de la Société avant le 24 juin, date de clôture de la liste de présence.

Les procurations doivent parvenir à la Société avant cette date.

La convocation à ces réunions est effectuée conformément à l'art. 19 des statuts.

I (03275/1628/49)

*Le Conseil d'Administration.*

**QUILMES INDUSTRIAL, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

The Shareholders of Class A shares and Class B shares (ADR's) are herewith convened to attend as of Friday, June 27, 2003 immediately following the Annual General Meeting at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Amendment of the articles of incorporation of the corporation to provide for the appointment of two co-chairmen and to delete the provisions relating to the casting vote of the chairman in case of a tie.
2. Addition of a new paragraph at the end of article 9 of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:  
«Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with each other. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.»
3. Amendment of the articles of incorporation to reflect the foregoing resolutions.

The extraordinary general meeting will validly deliberate only if half of the shares in issue at least are present or represented at such meeting and resolutions will be validly adopted if approved by a two-thirds majority of the shares present or represented.

In order to attend this meeting, the Shareholders of Class A shares and Class B shares (ADR's) shall deposit their shares with banks, financial institutions, clearing house(s) in Luxembourg or abroad or at the Registered Office of the Company before June 24. The attendance list will be closed at that date.

Proxies must be received by that date at the latest.

The notice for this meeting is given in accordance with Article 18 of the Articles of Incorporation.

I (03277/1628/29)

*The Board of Directors.*

**ERI BANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.912.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 30 juin 2003 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport de révision;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;
5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;
7. Elections statutaires;
8. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
9. Divers.

I (03279/1161/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**PERFORMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.407.

The shareholders of PERFORMA FUND SICAV, sub-funds:  
Performa Fund HNW Performa European Equities  
Performa Fund HNW Performa US Equities  
Performa Fund HNW Performa Asian Equities  
Performa Fund HNW Performa International Fixed Income (EURO)  
Performa Fund HNW Performa USD International Fixed Income  
Performa Fund HNW US Real Estate Securities  
are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg at 11.00 a.m., on 30th June 2003, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To ratify the cooptation of directors of the company in replacement of outgoing directors;
2. To hear and accept the Director's and the Auditor's reports;
3. To approve the annual accounts for the year ended December 31, 2002;
4. To approve the allocation of the results;
5. To grant discharge to the Directors and the Auditor for the proper performance of their duties;
6. To confirm the number of Directors and to re-elect the Directors for a new term of one year;
7. To appoint the statutory Auditor;
8. Miscellaneous.

I (03278/520/26)

*The Board of Directors.*

**COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 42.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 28 février 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 28 février 2003.
3. Affectation des résultats au 28 février 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (03280/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 27.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 juin 2003 à 12.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2002.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

I (03281/698/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SEAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 71.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03299/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SEDAC-THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 89.517.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la radiation d'un administrateur;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03307/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.530.

To our shareholders,

We have the honour to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on June 25, 2003 at 4.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2003; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (03340/755/23)

*The Board of Directors.*

---

**TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.292.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02144/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INVINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.934.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (02221/660/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAPAN PACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.340.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 18 juin 2003 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Révocation du mandat du Secrétaire Général.
5. Démission de la Financière et Immobilière et de la Caisse de Dépôts et Consignations.
6. Changement dans la composition du Conseil d'Administration.
7. Réélection du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
8. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le 10 juin 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (02944/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 juin 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02275/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ERDMANN TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 20.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02786/657/15)

---

**PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 33.363.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le jeudi 19 juin 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 28 février 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 28 février 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 4 juin 2003.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs certificats pour le 11 juin 2003 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formules de procuration sont disponibles):

à Luxembourg - (Agent Payeur Principal)

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Succursale de Luxembourg

23, avenue de la Porte Neuve

L-2085 Luxembourg

(Agent Payeur)

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

10A, boulevard Royal

L-2093 Luxembourg

en France:

BNP PARIBAS

16, boulevard des Italiens

F-75009 Paris

en Belgique:

DEXIA BANQUE BELGIQUE

44, boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles

en Suisse:

BNP PARIBAS PRIVATE BANK (SWITZERLAND) S.A.

2, place de Hollande

CH-1204 Genève

en Autriche:

Die ERSTE ÖSTERREICHISCHE SPAR-CASSE-BANK

Graben 21

A-1010 Wien

à Hong Kong:

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED

28th Floor

2, Pacific Place

88, Queensway Hong Kong

HK-Hong Kong

en Allemagne:

BNP PARIBAS

Mainzer Landstrasse 16

D-60325 Frankfurt/Main

en Grèce:

BNP PARIBAS

Vas. Sofias 94 & Karassountos 1

GR-Athens 11528

en Espagne:

BNP PARIBAS

3, Hermanos Becquer

E-28006 Madrid.

au Portugal:

BNP PARIBAS

206, av. 5 de Outubro

P-1050-065 Lisbonne

en Norvège:

BNP PARIBAS OSLO BRANCH

Biskop Gunnerus' Gate 2

N-0155 Oslo

au Liban:

BNPI

Tour El Ghazal

RL-1608 Beyrouth

au Bahrain:

BNP PARIBAS

P.O. Box 5253

Manama - Bahrein

BKIC Building - Diplomatic Area

au Liechtenstein:

BNP PARIBAS (LIECHTENSTEIN) AG

Landstrasse, 40

FL-9495 Triesen

aux Pays-Bas:

BNP PARIBAS

Herengracht 477

NL-1017 BS Amsterdam

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 11 juin 2003, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

*Pour le Conseil d'Administration*

A. Guillaume

*Secrétaire Général*

II (02906/755/96)

---

**PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 33.106.

The shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

to be held at Luxembourg, extraordinarily on *June 24th, 2003* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission and approval of the report of the Board of Directors.
2. Submission and approval of the report of the Statutory Auditor.
3. Approval of the audited annual accounts at 31st December 2001.
4. Allocation of the results.
5. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
6. Statutory elections.
7. Miscellaneous.

II (02814/799/17)

*The Board of Directors.*

---

**ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.706.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *20 juin 2003* à 11.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

II (02856/000/21)

---

**S.J.M. FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *19 juin 2003* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02911/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS "FILUNOR", Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.739.

Les Actionnaires de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS "FILUNOR", Société Anonyme, sont convoqués en  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002
2. Rapport du Commissaire
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires

II (02859/534/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**IVORY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02865/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**C-QUADRAT PRO FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 79.732.

Die Aktionäre der C-QUADRAT PRO FUNDS SICAV werden hiermit zur

## AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Juni 2003 um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

*Einziger Punkt der Tagesordnung: Satzungsänderungen:*

**Art. 5. 9.** Abschnitt, letzter Satz: Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EUR wie es im Gesetz von Luxemburg vorgesehen ist.

**Art. 8. 1.** Anteilen von Sondervermögen und/oder Investmentvermögen, die keine Spezialfonds sind und bei denen die Anteilinhaber das Recht zur Rückgabe ihrer Anteile haben, und welche in ihrem Sitzland einer funktionierenden Investitionsaufsicht unterliegen, (insgesamt die «Zielfonds»).

8. Abhängig von der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds des Dachfonds werden als Zielfonds, in unterschiedlichem Umfang, gemischte Wertpapier-, Aktien-, Renten-, und/oder geldmarktnahe und Geldmarktfonds ausgewählt. Dabei erwirbt die Gesellschaft keine Anteile anderer Dachfonds (mit Ausnahme von Anlagen gemäss 4) oben), Venture-Capital-Fonds oder Spezialfonds.

Die Gesellschaft darf:

a) Kurzfristig zu Lasten des Teilfondsvermögens Kredite in Höhe von bis zu 10 % des Nettoteilfondsvermögens mit Zustimmung der Depotbank zu den Darlehensbedingungen aufnehmen.

**Art. 24. 1.** Abschnitt, 1. Satz: Jeder Gesellschafter kann beantragen, dass die Gesellschaft sämtliche oder einen, gegebenenfalls mit einem Minimum versehenen und vom Verwaltungsrat beschlossenen, Teil seiner Aktien zurückkauft, unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft bei Teilfonds mit täglicher Berechnung des Nettoinventarwertes (Einfügen von «Teilfonds mit täglicher») nicht verpflichtet ist, an einem Berechnungstag des Nettoaktienwertes oder in irgendeinem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen mehr als 10 % der ausstehenden Aktien eines Teilfonds zurückzukaufen. Gehen im Falle der täglichen Nettoinventarwertberechnung bei der Gesellschaft an einem Berech-

nungstag oder in einem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen Rücknahmeanträge für eine grössere als die genannte Zahl von Aktien ein, ist die Gesellschaft befugt, die Rücknahme bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag aufzuschieben.

2. Abschnitt, 1. Satz: In der Regel erfolgt die Rückzahlung innerhalb einer Frist von sieben Kalendertagen nach dem Eingang des Rücknahmeantrags bei der Gesellschaft oder ihrem Vertreter (Einfügen von «In der Regel»).

3. Abschnitt, 1. Satz: Sollte bei Teilfonds mit wöchentlicher Berechnung des Nettoinventarwertes im Falle von Rücknahmen aufgrund von aussergewöhnlichen Umständen die Liquidität des Anlagevermögens eines Teilfonds nicht für die Zahlung ausreichen, wird die Gesellschaft unverzüglich unter Wahrung der Interessen der Aktionäre Gegenstände des Teilfondsvermögens veräussern, um die Zahlung so schnell wie möglich durchführen zu können, jedoch ohne Zahlung von Verzugszinsen.

**Art. 26.** 3. Abschnitt, 1. Satz: Wenn das Kapital unter 2/3 des Minimalkapitals wie im Gesetz von Luxemburg vorgehen, fällt, ist der Verwaltungsrat gesetzlich verpflichtet, der Generalversammlung der Aktieninhaber einen Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft zu unterbreiten.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50 % des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 17 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

Jeder Aktionär, der der ausserordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien spätestens dem 12. Juni 2003 am Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (02879/755/50)

Der Verwaltungsrat.

**PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. divers.

II (02866/817/18)

Le Conseil d'Administration.

**MEDITERRANEENNE DE YACHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 86.788.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02870/1154/17)

Le Conseil d'Administration.

**EURO DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02872/528/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. divers.

II (02867/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 14.143.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 18 juin 2003 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Révocation du mandat du Secrétaire Général.
5. Démission de la Financière et Immobilière et de la Caisse de Dépôts et Consignations.
6. Changement dans la composition du Conseil d'Administration.
7. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 juin 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (02956/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 89.849.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02877/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PATRI IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.812.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02878/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZONDOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02886/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SALIX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.889.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;

- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (02881/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 89.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02876/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.470.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02868/1154/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VIBORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02887/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KEGWORTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation du résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02888/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 juin 2003 à 11.00 heures en l'immeuble «Indépendance» de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
2. approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002; affectation du résultat;
3. rapports de gestion consolidés pour l'exercice 2002;
4. rapports du Réviseur Indépendant concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2002;
5. approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2002;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
7. élections statutaires et du Réviseur Indépendant.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, Luxembourg  
Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout propriétaire de titres nominatifs doit informer la société dans le même délai de son intention d'assister à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

II (02933/1017/28)

*Le Conseil d'Administration.*

**PROPRIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 29.210.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2003 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02903/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PASCATELO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.982.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 19 juin 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

II (02905/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**TWO BAGS IN ONE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.867.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 18 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02908/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MACMASK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 51.975.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02931/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.875.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 juin 2003 à 9.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02912/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DALTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 74.711.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02875/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. votes spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02869/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

II (02897/1017/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

29950

**C.S.A.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 51.905.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (02919/806/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des Actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02885/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REALPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (02899/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date pour la tenue de l'assemblée générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (02920/795/14)

*Le Liquidateur.*

---

**RACING BETTING SYSTEM HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date pour la tenue de l'assemblée générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (02921/795/14)

*Le Liquidateur.*

---

**CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.438.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 19 juin 2003 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02914/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.  
R. C. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, vendredi le 20 juin 2003 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice;
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Questions diverses.

II (02943/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 juin 2003 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002

3. Affectation du résultat
  4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
  5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
  6. Nominations statutaires
  7. Divers
- II (02915/000/20) *Le Conseil d'Administration.*
- 

**STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade Companies Register under the number B 68.862, with registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg (the Company), are hereby convened to an

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company which will be held on *June 18, 2003* at 10.00 a.m., or any subsequent date or hour, at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg with the following agenda (the Meeting):

*Agenda:*

1. Acknowledgement of resignation of one director.
2. Setting of the number of directors of the Company to fourteen (14).
3. Appointment of two new directors.
4. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that a quorum of 50% of all the outstanding shares will need to be present or represented at the Meeting and except as provided below, that resolutions shall be passed by a majority of the votes cast at the Meeting. At least 60% of the then outstanding Series A and Series B Preference Shares, each voting separately as a class shall be required to approve a resolution increasing the number of directors of the Company to fourteen (14).  
II (02974/253/21) *By order of the Board of Directors of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A.*

---

**MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.405.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

*Pour MULTIFLEX S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024715.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

---